

Horaires d'ouverture de la mairie :

Lundi : 09h00 -12h00 /14h00 -17h30
Mardi : 09h00 -12h00 /14h00 -17h30
Mercredi : 09h00 -12h00
Jeudi : 09h00 -12h00 /14h00 -17h30
Vendredi : 09h00 -12h00 /14h00 -17h30

Les titres d'identité sont établis uniquement sur RDV. La remise se fait sans RDV.

Bibliothèque

Place de l'Église Notre-Dame
Tél. : 02.43.76.92.98

Lundi : 15h-18h
Mercredi : 10h-12h / 14h-17h
Samedi : 10h-12h

Relais poste commerçant

Maison de la Presse - Mme CAMUS
06 Grande Rue - 72450 Montfort-le-Gesnois

Centre LARES / France services

01 Place J. Moreau 72450 Montfort-le-Gesnois
Tél. : 02.43.76.70.25

Lun. au vend. de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

École maternelle publique P. KERGOMARD

Mme DENECHERE : 02.43.76.71.59

École élémentaire publique « Les Tilleuls »

Mme LECOURT : 02.43.76.70.85

École Privée Sainte-Adélaïde

Mme AUBRY : 02.43.76.70.06

Crèche

Tél. : 02.43.89.87.96

lemillepattes@leolagrang.org

Médecin : appeler le 15

Infirmier(e) de garde : M. Joao FERREIRA
Tél. : 06.59.49.28.41

Pharmacie : Service de garde - 0825 12 03 04
17 Rue du Haras - 72450 Montfort-le-Gesnois
Tél. : 02.43.76.70.17

Vie paroissiale

La messe anticipée du samedi soir *est générale-ment célébrée* à Montfort :

- de Pâques à la Toussaint à **18h30** à Notre-Dame
- de la Toussaint à Pâques à **18h00** à Saint-Gilles

Presbytère de Montfort :

5 Place Notre-Dame -72450 Montfort-le-Gesnois
Tél. : 02.43.76.70.67

Prêtre : Père François BAILLY

Permanences : Samedi de **10h00 à 12h00**

Pour contacter le prêtre :

02.43.89.00.43 / bailly-f@wanadoo.fr

Messe à la résidence Amicie (17h)

Gendarmerie de Saint-Mars-la-Brière

02 allée de la forêt - 72470 Saint-Mars-la-Brière
Tél : 02.43.89.70.04

Lundi au samedi : 8h-12h / 14h-18h

Dim. et jours fériés : 9h-12h / 15h-18h

Gendarmerie de Connerré

30 Avenue Carnot - 72160 Connerré

Tél : 02.43.89.00.01

Lun. : 14h à 18h, merc, sam. : 8h-12h / 14h-18h
les jours fériés de 9h-12h / 15h-18h

Centre Aqualudique Sittellia

Tél. : 02.43.54.01.70

Consulter tous les horaires sur le site internet :

<http://sittellia.fr>

Déchèterie « L'Ouserie » de St-Mars-la-Brière

Tél. : 02.43.82.96.41 - www.sylvorm.fr

Horaires d'hiver à compter du 3 octobre :

Lundi : 14h-17h20

Mardi : 9h-11h50

Merc., vendredi : 9h-11h50/14h-17h20

Jeudi : Fermé

Samedi : 9h-11h50/14h-17h20

Prochaines collectes : 7 et 21 avril 2023

Mairie de Montfort-le-Gesnois

Coordonnées de la mairie

22 Rue de la Ferté
72450 Montfort-le-Gesnois
02.43.54.06.06

mairie@montfortlegesnois.fr
<http://www.montfort-le-gesnois.fr>



**BULLETIN
D'INFORMATION**

N°13 du 31 mars 2023

Mairie : samedis ouverts et fermés fin mars / début avril 2023

- **Samedi 1er avril : mairie ouverte de 9h à 12h**
- Samedi 8 avril : **mairie fermée**
- **Samedi 15 avril : mairie ouverte de 9h à 12h**
- Samedi 22 avril : **mairie fermée**
- **Samedi 29 avril : mairie ouverte de 9h à 12h**

Permanence élus

La prochaine permanence sera tenue par Monsieur **Laurent MAILLARD** le **samedi 1er avril 2023 de 10h à 12h** en mairie.

ENEDIS : Coupure de courant

Afin d'améliorer la qualité de la distribution électrique et de répondre aux besoins de la clientèle, des travaux seront réalisés par ENEDIS sur le réseau entraînant une ou plusieurs coupures d'électricité le **mercredi 05 avril 2023 de 09h00 à 12h15** sur les lieux suivants : Lieudit « Le Port Salut », Lieudit « Le Petit Houx », Lieudit « Le Houx ».

Arrêté du maire : course cycliste « inter-école » du 15 avril 2023

Article 1 : Pendant la course cycliste du 15 avril 2023, de 13h00 à 18h00, la circulation des véhicules se fera dans le sens de la course sur l'itinéraire emprunté par les participants,

- Départ de la salle omnisports Marcel Ory, Chemin de la route de Bonnetable à Bouloire,
- RD20 Route de Saint-Corneille
- RD83 Route de Sillé-le-Philippe

Article 2 : Le stationnement sera interdit sur l'itinéraire de la course.

Article 3 : Le podium sera installé sur le parking de la salle omnisports de 13h00 à 18h00.

Article 4 : Des panneaux de signalisations seront posés aux lieux nécessaires par l'association l'Union Cycliste Montgesnoise.

Le présent arrêté sera transmis à la brigade de gendarmerie de Saint-Mars-la-Brière et au demandeur.

Impôts : nouvelle obligation de déclaration pour les propriétaires d'un bien immobilier en 2023

À partir du **1^{er} janvier et jusqu'au 30 juin 2023** inclus, tous les propriétaires de biens immobiliers à usage d'habitation, particuliers et entreprises, doivent déclarer l'occupation de leurs logements sur l'espace « Gérer mes biens immobiliers » du site impots.gouv.fr.

La taxe d'habitation est supprimée pour les résidences principales à partir de 2023. Afin de déterminer les propriétaires encore redevables de la taxe d'habitation ou de la taxe sur les logements vacants, la direction générale des finances publiques demande à tous les propriétaires d'une résidence principale, secondaire ou d'un logement loué, d'effectuer une déclaration supplémentaire à l'administration fiscale **avant le 1^{er} juillet 2023**.

Qui est concerné ?

Cette obligation déclarative concerne tous les propriétaires, particuliers et entreprises, de biens immobiliers à usage d'habitation :

- propriétaire indivis ;
- usufruitiers ;
- sociétés civiles immobilières (SCI).

RESTAURANT SCOLAIRE

Menus de la semaine du **lundi 03 avril** au **vendredi 07 avril 2023**

Choix des maternelles soulignés

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI
Carottes râpées vinaigrette	<u>Repas végétarien</u> Macédoine mayonnaise	Friand au fromage	<u>Repas à thème : Printemps</u>	Pâté sarthois Rillettes
Chou-fleur vinaigrette	Parmentier de lentilles et patate douce	Emincé de porc au miel	Salade du printemps	Poisson meunière
Emincé de volaille aux épices	Salade verte	Flan de légumes	Blanquette de dinde	Courgettes
Pommes de terre vapeur	Fromage	Yaourt	Poêlée de légumes printaniers	Fromage
Fromage	Fromage	Corbeille de fruits	Chèvre	Corbeille de fruits
Corbeille de fruits	Crème à la vanille		Gâteau au chocolat	

Aménagements sur les routes Montgesnoises

Depuis 2 ans et demi, la commune de Montfort-le-Gesnois développe davantage de modes doux sur la commune.

Les aménagements suivants ont été effectués :

- Création d'un itinéraire piéton/cyclable route de St Corneille et avenue de la Libération sur 950 m
- Création d'un itinéraire piéton/cyclable route de Connerré sur 1200 m (en cours de travaux)
- Mise en place de signalisation vélo rue honoré Broutelle, rue de la Ferté
- Création signalisation vélo Grande rue et mise en place d'un itinéraire piéton

Parallèlement à ces aménagements, les élus ont travaillé avec la SNCF et la région dans le cadre des travaux de la gare pour la mise en place d'un plan intermodalité :

- Création d'un dépose minute
- Amélioration des stationnements vélos sur la gare (en cours de travaux)
- Sécurisation du déplacement des piétons pour rejoindre la gare
- Mise en place de stationnements vélos proche des commerces, services de la commune
- Sécurisation des arrêts de cars

Afin de permettre ces aménagements, différentes zones de partage ont été mises en place :

- Zone de rencontre dans les lotissements (instauration du 20 Km/h)
- Mise en place de zone 30 Km/h avec aménagements (plateau de ralentissement avec passage piéton, mise en place de chicanes)
- Déplacement des panneaux de limite d'agglomération (route de Connerré – route de St Corneille – route de Sillé-le-Philippe – route de Fatines – avenue de la gare – prochainement route de Lombron)

En l'absence de possibilité de continuité cyclable entre les différents aménagements, les élus ont décidé en concertation avec les services des routes du département de créer un aménagement adapté à la pratique du vélo. Cet aménagement est la chaucidou.

Elle permet de redéfinir le partage de la chaussée entre les différents usagers de la route, en privilégiant la circulation des cyclistes grâce à un marquage au sol spécifique de chaque côté de la chaussée. Les véhicules sont autorisés à empiéter sur ce marquage au sol ponctuellement, lorsque la situation le nécessite pour permettre à deux automobiles de s'y croiser.

La sécurité est l'affaire de TOUS. Merci de respecter ces aménagements. Prochainement, nous vous proposerons un temps d'échange sur la sécurité et nous vous détaillerons l'ensemble des mesures mises en place sur la commune depuis 2 ans et demi.

Ensemble paroissial : célébrations en lien avec le week-end de Pâques

- Dimanche 2 avril: messe des Rameaux et de la passion à 10h30 en l'église de Connerré.
- Jeudi Saint 6 avril: messe de la Cène du Seigneur à 19h en l'église Saint Gilles de Montfort
- Vendredi Saint 7 avril : chemin de croix à 15h en l'église Notre Dame de Montfort, suivi de confessions.
- Samedi Saint 8 avril : vigile Pascale avec les baptêmes de catéchumènes à 20h en l'église du Breil-sur-Merize.
- Dimanche 9 avril : messe de Pâques à 10h30 en l'église de Connerré.

Généralisations Mouvement de Montfort-le-Gesnois

Concours de boules le **mercredi 5 avril 2023** plus jeux de belote à la salle polyvalente. Inscriptions à partir de 13h15. Tél. : Monique Le Got : 06.73.26.42.50. Réservé aux adhérents de l'interclub. Venez nombreux !

Comité des fêtes

LE COMITÉ DES FÊTES DE
MONTFORT-LE-GESNOIS
ORGANISE

LA CHASSE AUX OEUF DE PAQUES

Retrouvez nous au pont Romain

Le 01 avril 2023

entre 14h30 et 17h

2€

TOMBOLA DE
PAQUES 1€
BOUVETTE SUR PLACE

Suivez nous sur facebook

cdf.montfortlegesnois@gmail.com



Sur les pas des artistes

Exposition

réalisation par les enfants
de l'association

«Sur les pas des artistes».

du 16 au 30 avril 2023

ouvert les samedis et
dimanches de 14h à 18h



A l'atelier couleurs de fées
30 grande rue 72450
Montfort le Gesnois

renseignements:

sur-les-pas-des-artistes@orange.fr